

**Vœu du Conseil de quartier Belleville voté le 6 avril 2023
relatif à la pratique de la participation citoyenne dans le 20^{ème} arrondissement.**

**Vœu du Conseil de quartier Belleville voté le 6 avril 2023
relatif à la pratique de la participation citoyenne dans le 20^{ème} arrondissement**

Considérant que dans la Charte de la démocratie locale votée le 17 mars 2022 au conseil d'arrondissement du 20^e est exprimée la volonté offerte aux habitant-e-s de prendre pleinement part aux débats stratégiques relatifs à l'avenir de leur ville ;

Considérant que la Charte des Conseils de Quartier du 20^e votée en juin 2021, dans son article 29, invite les conseillères et conseillers de quartier à élaborer des projets ;

Considérant que la Charte des Conseils de Quartier du 20^e, dans son article 6, précise que les vœux votés en conseil de quartier sont transmis en séance du conseil d'arrondissement pour information et débat et qu'un groupe politique s'en saisit pour le porter au vote ;

Considérant la mission confiée aux membres de l'Observatoire de la Démocratie locale ;

Considérant les propositions du Collectif Inter-quartiers transmises à la Mairie du 20^e en septembre 2020 ;

Considérant les travaux du Collectif Ressource réalisés dans le cadre des Rencontres Citoyennes organisées par la Mairie du 20^e d'octobre 2020 à juillet 2021 ;

Considérant la volonté des habitant-e-s du 20^{ème} arrondissement d'être associé-e-s à la décision sur le devenir de leur quartier ;

Considérant les consultations lancées auprès des habitant-e-s et plus particulièrement les consultations numériques et leurs effets réducteurs sur le dialogue autour des projets ;

Considérant le vœu voté au conseil de quartier de Belleville et repris au conseil d'arrondissement puis au conseil de Paris en octobre 2019 demandant l'ouverture du passage Mare-Cascades et la demande d'information du conseil de quartier en octobre 2022 sur cette ouverture restée sans réponse ;

Considérant l'absence de bilan sur l'expérimentation menée par les différents collectifs à la Maison de l'Air durant l'année 2022 ;

Considérant le vœu du conseil de quartier demandant une large concertation sur le 88 Ménilmontant, voté à l'unanimité lors du conseil d'arrondissement de mai 2022 ;

Considérant les 1051 réponses en 1 mois pour la consultation sur le 88 Ménilmontant et les 450 réponses en 6 mois sur celle pour la Maison de l'Air ;

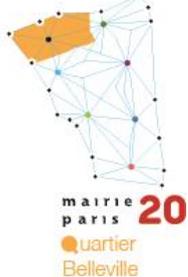
Considérant la réunion publique sur les résultats de la consultation sur le 88 Ménilmontant et la consultation sur les trottinettes en libre-service ;

Considérant les ateliers de concertation que les Collectifs Ménilmontant organisent depuis décembre 2022 pour diagnostiquer les besoins et les envies du quartier pour le devenir du 88 Ménilmontant ;

Considérant l'article de Jean-François Laslier paru dans la Revue Economique de juillet 2019 intitulé « L'étrange jugement majoritaire » dans lequel l'auteur identifie le paradoxe des comparaisons de médiane ;

Considérant les études sur la participation citoyenne et notamment celles publiées dans la Collection « Villes et Territoires » intitulées « La déconvenue de la participation citoyenne » ;

Considérant l'implication du conseil de quartier de Belleville dans les processus de concertation dans le quartier ;



**Vœu du Conseil de quartier Belleville voté le 6 avril 2023
relatif à la pratique de la participation citoyenne dans le 20^{ème} arrondissement.**

Le Conseil de quartier de Belleville soumet au conseil du 20e arrondissement de Paris un vœu reposant sur les points suivants :

- ▶ **Que les conclusions de la consultation numérique pour le 88 Ménilmontant soient annulées à la vue des suspicions de détournement du vote ;**
- ▶ **Que le Maire du 20^e arrondissement garantisse la participation des habitantes et des habitants autour des projets qu'elle porte dans l'arrondissement :**
 - en créant les conditions de la co-élaboration des projets ;
 - en informant les habitant-e-s sur l'ensemble des enjeux et du contexte des projets ;
 - en mettant en place des ateliers où les alternatives citoyennes sont soumises à la concertation ;
 - en éclairant par des expertises extérieures les participant-e-s au processus de concertation ;
 - en co-construisant avec les habitant-e-s des propositions soumises à décision ;
- ▶ **Que le Maire du 20^e favorise les expérimentations citoyennes qui alimentent les concertations ;**
- ▶ **Que les habitant-e-s soient associé-e-s à la production de la décision et qu'ils aient accès à la totalité des informations produites et recueillies autour des projets, notamment les données issues des consultations ;**
- ▶ **Que les projets issus des co-élaborations fassent l'objet de bilan et de retour d'expérience sur la démarche après leur réalisation ;**